

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY

AVIS DE MOTION

Le conseiller, Monsieur Luc Poulin a donné un avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 85-2009 amendant le règlement numéro 54-2006 plan d'urbanisme afin d'agrandir l'affectation commerciale à même une affectation résidentielle au nord de la rue Principale entre la rue du Collège et la rue Lachance et au sud de la rue Grégoire.

**RÈGLEMENT 85-2009**

---

RÈGLEMENT AMENDANT LE PLAN D'URBANISME

---

**Considérant** que la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a adopté un plan d'urbanisme et qu'il est entré en vigueur le 31 janvier 2007 ;

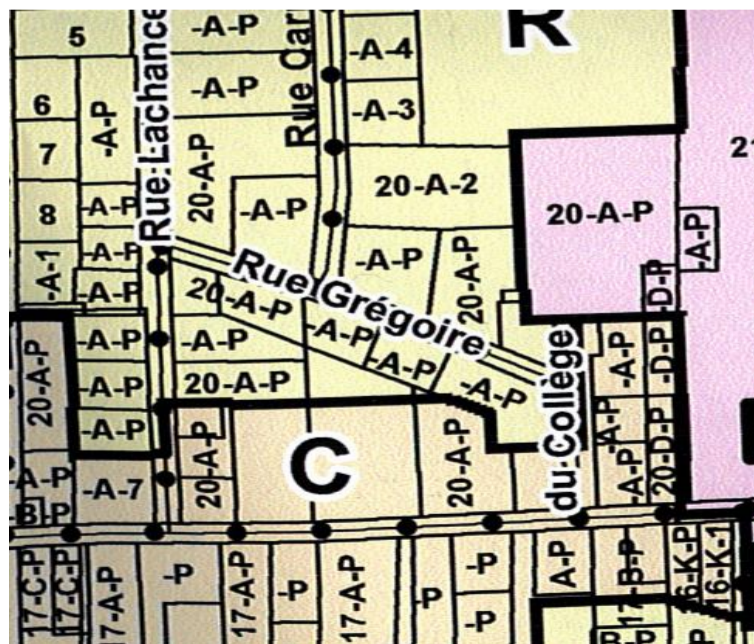
**Considérant** que la municipalité désire amender ledit plan d'urbanisme afin d'agrandir l'affectation commerciale à même l'affectation résidentielle ;

**Considérant** que le Conseil municipal a tenu une période de consultation publique du 25 février au 11 mars 2009 inclusivement sur ledit règlement, de même qu'une assemblée publique de consultation le 12 mars 2009 ;

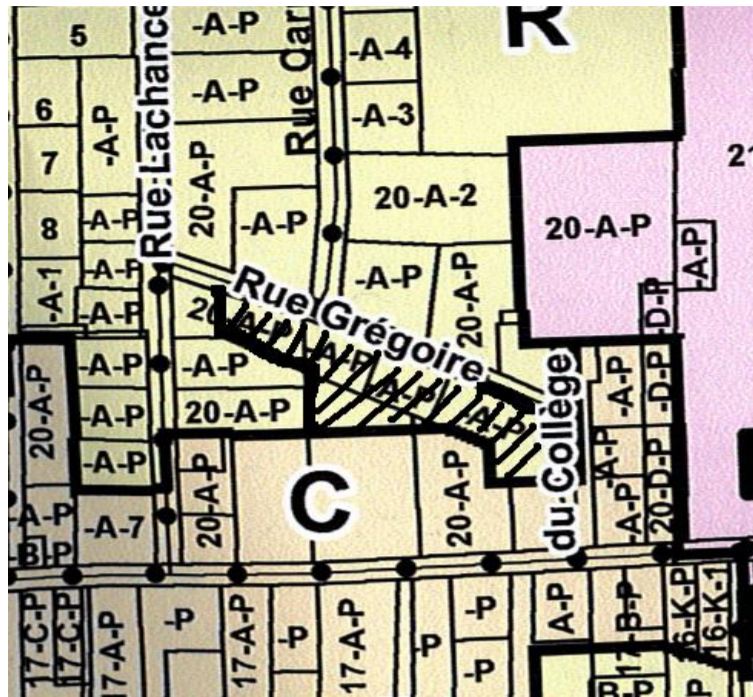
**Le conseil ordonne et statue ce qui suit :**

**ARTICLE 1.** Le plan intitulé « Plan d'affectations du sol dans les secteurs urbain et rural » annexé au plan d'urbanisme est amendé afin d'agrandir l'affectation commerciale à même l'affectation résidentielle telle que montrée sur les plans suivants ;

Avant modification



Après modification



**ARTICLE 2.** Le présent règlement entrera en vigueur suite à l'accomplissement des formalités prévues à la Loi.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

Le présent règlement a été adopté le 12 mars 2009

Entrera en vigueur, conformément à la loi.

---

Herman Bolduc,  
Maire

---

Édith Quirion,  
Directrice Générale/Sec.-Très.